

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 AVRIL 2021

- **Approbation des Comptes de Gestion**
- **Approbation du Compte Administratif : Location - Eau & Assainissement - Communal**
- **Affectation des résultats au B.P. : Location - Eau & Assainissement - Communal**
- **Vote des taux des taxes directes locales**
- **Subvention 2021 à l'Office du Tourisme**
- **Représentants de la commune à l'Assemblée Général de la SEML du Golf**
- **Location terrains Monsieur IMBERT & Madame GUERINI**
- **Convention répartition des charges de fonctionnement Centre Médico-Scolaire Sud Agglomération et Corrençon**

Approbation des Comptes de Gestion

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes de gestion de l'exercice 2020, à savoir :

- Principal,
- Eau & Assainissement,
- Hauts Plateaux,

dressés par Monsieur le Percepteur,

APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestion 2020 précités, conformes aux écritures de la comptabilité administrative communale.

Approbation du Compte Administratif : Location - Eau & Assainissement – Communal **Affectation des résultats au B.P. : Location - Eau & Assainissement - Communal**

Vote des taux des taxes directes locales

Le Conseil Municipal dans le cadre du vote du Budget Primitif 2021 fixe comme suit le taux des contributions directes :

- Foncier Bâti.....36.26 % (dont 15.90% taux du Département)
- Foncier Non Bâti.....60.72 %

Subvention 2021 à l'Office du Tourisme

L'Assemblée Communale suite à :

La délibération du 19 mai 1999 relative à la convention signée avec l'office de tourisme et notamment l'article 9 « condition financières »,

La délibération du 27 mars 2003,

DECIDE d'allouer pour l'année 2021 une subvention de CENT TRENTE MILLE € (y compris l'acompte de 20 000 €).

Représentants de la commune à l'Assemblée Général de la SEML du Golf

En vue de l'Assemblée Générale de la S.E.M.L. du GOLF, qui doit se tenir prochainement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Thomas GUILLET pour représenter la commune lors de cette Assemblée.

Location terrains Monsieur IMBERT & Madame GUERINI

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 02 mai 2003, relative à la location des terrains de Monsieur IMBERT & Madame D. GUERINI, situés centre Bourg pour permettre différentes manifestations.

Les propriétaires veulent bien remettre à la disposition de la commune leurs terrains pour l'année 2021, pour une somme forfaitaire de CENT QUARANTE SEPT € QUARANTE SEPT Centimes (147. 47 €) chacun.

L'Assemblée à l'unanimité, émet un avis favorable à cette location, à savoir :

Terrain de Madame D. GUERINI cadastré section AD

N° 103 lieudit « CHAMP DES CHARDS » pour une contenance de 2512 m2,

Terrain de Monsieur Jean IMBERT cadastré section AD

N° 104 lieudit « CHAMP DES CHARDS » pour une contenance de 2528 m2.

Convention répartition des charges de fonctionnement Centre Médico-Scolaire Sud

Agglomération et Corrençon

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de PONT DE CLAIX, informant que le Centre Médico Scolaire Sud-agglomération est accueilli dans les locaux de la ville de Pont de Claix.

Il convient donc de modifier les modalités de conventionnement antérieurs.

Il donne lecture de la proposition de convention qui stipule que la participation financière de la commune sera calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits au centre médico scolaire à la rentrée scolaire. Le coût unitaire par enfant sera établi en fonction des effectifs scolaires de l'année scolaire N-1/N. L'état justificatif parviendra à l'appui du titre de recettes que la ville de Pont de Claix fera parvenir à la commune.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

Ce dernier après échange de vues, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention,